

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU CAMPING LA GUICHARDIERE

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être ou faire l'objet d'une sous location.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de location par les parties contractantes.

Le taux de TVA est de 10 %. Toute modification du taux de TVA pourra entraîner une modification du prix TTC.

1) LOCATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING

A) Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir de 2 à 6 personnes maximum (selon contrat de location) et pour y installer votre tente ou votre caravane ou votre camping car.
B) Prix de l'emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h00 et devront être libérés à 12h00 le jour du départ. Tout dépassement entraîne la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures du camping (selon leurs dates d'ouverture). Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou les éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (animal, électricité, tente ou barnum, deuxième véhicule, etc.) feront l'objet d'un coût journalier supplémentaire.

L'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

2) LOCATION D'HÉBERGEMENTS LOCATIFS ÉQUIPÉS

A) Descriptif, périodes et durée du séjour : Voir les informations sur notre brochure ou sur notre site internet

B) Les locatifs sont non-fumeur

C) Le tarif de la location comprend : La location de l'hébergement, les personnes (selon capacité ; leurs noms devront être indiqués sur le contrat de location) une voiture, les charges (eau, électricité, gaz) et l'accès aux infrastructures du camping (selon leurs dates d'ouverture).

Les éléments supplémentaires présents dans le locatif (personnes, animal, etc.) feront l'objet d'un coût journalier supplémentaire.

Ils sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et devront être libérés avant 10h00 le jour du départ. Tout dépassement entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

D) Fourniture du linge :

Pour tous séjours de plus de 2 nuits consécutives, les draps, taies d'oreiller, serviettes de toilette correspondant au nombre de personnes ainsi qu'un torchon, sont fournis gracieusement à l'arrivée et pour la durée du séjour.

Ils ne pourront être ni remplacés ni échangés (sauf service payant).

E) Inventaire, Etat des lieux, dégradations :

Un inventaire de l'hébergement locatif sera effectué à l'entrée et à la sortie du locataire. A l'inventaire de sortie tout objet manquant devra être réglé par le locataire.

L'hébergement locatif devra être rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut le locataire devra payer les heures de ménage nécessaires à la remise en état du locatif. Le montant est de 60€ par heure de ménage.

Toute dégradation de l'hébergement locatif ou de ses accessoires entraînera la remise en état immédiate à la charge du locataire.

3) RÈGLEMENT DU SÉJOUR

A) La réservation du séjour ne devient définitive qu'après réception du règlement par le locataire d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour et 21€ de frais de dossier ainsi que du contrat de location signé. Dès réception de l'acompte vous recevrez une confirmation par nos services. L'acompte sera déduit du montant des redevances.

B) Emplacements nus de camping : Le solde du séjour doit être réglé en totalité à l'arrivée au camping.

C) Hébergements locatifs : Le solde du séjour devra être réglé en totalité sans rappel de la part du camping un mois avant la date du début du séjour.

A défaut du parfait paiement à la date convenue, le camping est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

4) DÉPÔT DE GARANTIE

A) Son versement devra être effectué à votre arrivée, en espèces, chèque ou carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité et sans intérêt le jour du départ après un état des lieux satisfaisant, la restitution du badge d'accès et des éléments prêtés ou loués pendant le séjour, déduction faite des frais de remise en état éventuels.

B) Emplacements nus de camping : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie de 20€.

C) Hébergements locatifs : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie de 250€ pour le mobil-home/chalet et 70€ pour le ménage.

D) Le dépôt de garantie ne constitue pas une limite de garantie

5) MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le camping

6) RÉSERVATION TARDIVE

Même tardivement, n'hésitez pas à nous consulter. Si vous réservez moins d'un mois avant le début de votre séjour, la totalité du montant de votre séjour est à régler en une seule fois à la réservation.

7) TAXE DE SÉJOUR

Elle concerne la location d'emplacement de camping, de mobil home ou de chalet. Elle s'applique à toute personne de plus de 18 ans du 1^{er} janvier au 31 décembre. Son montant et les conditions d'application peuvent être modifiés par les autorités locales. Pour 2017 le montant est de 0.60 par personne de plus de 18 ans et par jour.

8) ANIMAUX

Les animaux ne peuvent circuler librement. Ils ne sont pas admis dans les locaux collectifs (bar, restaurant, sanitaires, piscine, etc) Merci de signaler leur présence lors de la réservation, une participation par jour et par animal vous sera alors demandée. Conditions d'accueil :

- Chiens de catégorie 1 et 2 interdits
- Vaccination antirabique en cours de validité, Identification par tatouage ou puce attestée par une carte d'identité par la société centrale canine.

9) ASSURANCE

Le locataire doit être assuré en responsabilité civile

10) ARRIVÉE RETARDÉE / DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message écrit du locataire, précisant qu'il a dû différer la date prévue de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement devient disponible 24 heures après la date prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes et d'installation annoncées (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour).

11) ANNULATION

A) Annulation du fait du camping La Guichardière ; les sommes versées seront remboursées, sauf cas de force majeure.

B) Annulation du fait du client, celui-ci devra avertir le camping par écrit (courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

C) Barème annulation :

- Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué, les frais de dossier sont conservés.
- Entre 30 jours et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : il sera retenu les frais de dossier et à titre d'indemnités un montant égal à 30% du coût intégral du séjour.
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping à la date prévue d'arrivée : un montant égal au total du séjour est exigible.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de votre réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

12) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

13) Promotions - ventes de dernières minutes

Il est possible que pour un même séjour, les clients aient payés des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence entre le prix qu'ils ont payés et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

14) DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping « La Guichardière » à utiliser sur tout support les photos et vidéos de vous et de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires. Dans le cas contraire, veuillez nous en avertir par courrier avant votre arrivée.

15) JURIDICTION En cas de litige seul le tribunal est compétent